

Analyse sociologique de la crise du capital privé dans l'Algérie indépendante

Anouar MOKRANI

Au lendemain de l'indépendance, les élites politiques algériennes ont consacré le socialisme comme le ferment idéologique de l'État et de la société. De ce fait, le rôle de l'autorité politique est devenu primordial dans la planification et la gestion des projets économiques, sociaux et culturels (le développement étant pensé comme un moyen de réduire les séquelles du colonialisme et les affres de la guerre de libération nationale). À ce volontarisme ambitieux et démonstratif (pour le secteur public), exprimé et mis en avant par les dirigeants politiques et militaires issus de la guerre, une véritable opposition envers le capitalisme fut prônée. En effet, la bourgeoisie nationale et le capital privé national et étranger furent dénoncés, dans le discours officiel, comme étant des ennemis historiques et des forces hostiles à la Révolution et à ses réalisations. Aussi, face à cette nouvelle réalité, les chefs d'entreprises privées exercèrent leurs métiers avec appréhension et frilosité. Cette attitude contribua à écorner leur image. Ils furent perçus comme des acteurs de moindre importance dans le processus de développement du pays (production de la richesse et constitution du capital).

Le capital privé national pendant la période coloniale

Afin de comprendre les mécanismes qui régissent le capital privé national et d'expliquer sa logique d'enfermement, il est nécessaire de revenir à la période ottomane. À cette époque, le capital privé national était exclu du système de la production directe pour deux raisons : les projets manufacturiers étaient du ressort de l'État et les sociétés et les commerçants européens bénéficiaient des procédures d'utilité et de protection (régime des privilèges). Ainsi, le capital privé national qui se finançait du produit des transactions immobilières, fut relégué à une sphère économique marginale. Alors qu'en Europe, à la même époque, la société se lançait vers la modernité en s'appuyant sur la bourgeoisie commerçante de transformation, les pratiques discriminatoires de l'État ottoman avaient, de fait, transformé la bourgeoisie algérienne en la réduisant au statut de propriétaire foncier s'appuyant sur la rente (Marx, 1973, 389). Au final, la société algérienne n'a pu profiter des changements fondamentaux induits par les progrès de

l'industrialisation. D'autres raisons objectives et subjectives corroborent ce constat : faiblesse du marché local, sous-développement économique, système d'imposition, absence d'initiative, méconnaissance des transactions financières, inexistence d'un esprit capitaliste, etc.). Autant d'éléments qui ont contribué à anéantir les premières expériences industrielles de la bourgeoisie locale.

Les conséquences de la période coloniale furent catastrophiques sur la bourgeoisie traditionnelle dans les villes. Selon Augustin Berque (1948, 1-29), la décadence économique des années 1854, 1863 et 1868 témoigne de toutes les déconfitures qui ont frappé la bourgeoisie urbaine en moins de vingt ans, et ce depuis 1830. Le témoignage d'un officier français ayant participé à l'occupation de l'Algérie révèle que le pays se situait au même niveau que l'Espagne, sauf qu'il était bien supérieur « par la beauté et la fertilité de son sol » (Bertheuil, 1856, 20). L'occupation a également démantelé l'industrie artisanale (or et argent).

L'évaluation de la situation économique générale de l'Algérie montre que l'industrie coloniale à caractère traditionnel avait été limitée dans certaines régions. Le pourcentage d'ouvriers algériens ne dépassait pas les 5 %. Ces derniers manquaient de compétences (Prenant, 1960). Les élites capitalistes colonialistes avaient échoué dans la spécialisation industrielle, ce qui a conduit à diminuer l'importance de l'économie algérienne au sein de la division coloniale interne du travail. En fait, la part de l'industrie algérienne dans l'économie industrielle totale de l'empire français n'avait pas une grande importance. C'est ce que confirment les sources françaises montrant qu'après 100 ans de présence française en Algérie, l'État économique était marqué par « un certain retard de l'industrialisation dû à la concurrence de certaines industries métropolitaines, et un régime fiscal inadapté à la situation d'un pays sous-développé » (Gendarme, 1961, 398). En même temps, la bourgeoisie nationale s'était préoccupée de la transmission du surplus de l'investissement immobilier du monde rural à la ville et ce « dans le but d'investir dans d'autres secteurs, immobiliers, industriels ou dans un investissement « de transfert » ou dans les services » (Mehdid, 1998, 94).

La crise du capitalisme colonial depuis 1932 en Algérie (Benachenhou, 1978, 309) avait consolidé la position de l'autorité coloniale dans l'adoption d'une stratégie industrielle fondée sur des investissements liés au secteur de l'agriculture, puis au secteur pétrolier. Ces résultats ont essentiellement touché deux catégories sociales algériennes, celle des libéraux et celle des personnels actifs dans deux secteurs fondamentaux, le petit commerce et l'artisanat, et ce en sus des agriculteurs dont le pourcentage avait atteint les 80 % de la

population active. Concernant les industriels algériens, Mohamed Boukhobza (1989, 357) estime qu'ils étaient au nombre de 1554 Algériens contre 5466 Européens travaillant dans les différentes filières du textile, et les industries alimentaires et agricoles ». Leurs systèmes productifs ressemblaient au modèle du manufacturier connu en Europe au XIXe siècle et leurs outils et moyens de production étaient anciens en raison du défaut de ressources financières. À cela s'ajoutait l'iniquité du système juridique, particulièrement dans le domaine de l'exportation.

Selon certains chercheurs, le débat sur les industriels algériens avait commencé dans les années cinquante, lorsque ces derniers avaient tenté de créer des entreprises. Cela avait été possible grâce au Plan de Constantine en 1958, mais la bourgeoisie industrielle ne put croître que dans des secteurs limités comme la consommation et le textile, lesquels restaient toutefois marginalisés (Laggoune, 1996, 148-149). Globalement, cette classe s'était éloignée du travail productif direct et l'avait remplacé par le commerce marchand (la spéculation). Ce qui nous empêche de parler sociologiquement d'une bourgeoisie nationale, car « la production industrielle contrôlée par les Algériens [avait] trop peu d'impact pour constituer la base éventuelle d'une bourgeoisie nationale » (Liabes, 1984, 91).

À la veille de la guerre de libération nationale, l'industrie en Algérie demeurait dans ses phases initiales et s'appuyait sur des activités de transfert. Cependant, l'importation des produits industriels avait engendré une crise dans l'industrie traditionnelle locale, ainsi qu'un recul de l'accumulation capitaliste. Avec le Plan de Constantine, l'économie algérienne se caractérisait par l'émergence d'un capitalisme agricole colonial, et d'un capitalisme financier français qui s'intéressait aux activités minières, bancaires et commerciales, ce qui constituait une source de gain important pour s'imposer dans l'économie algérienne (Brahimi, 1996, 81). Par ailleurs, le capitalisme national privé avait bénéficié des procédures incitatives du Plan de Constantine comme l'indique Abdellatif Benachenou (1980, 220) : « alors que l'entreprise musulmane n'employait qu'au plus 30.000 personnes. Elle utilisait, dans ses 15.000 établissements, plus de 65.000 salariés ». L'année 1961 connut, également, une accélération importante dans le nombre des dossiers d'investissement. Ainsi, le capital algérien possédait 269 entreprises et le montant des investissements avait atteint 1,4 milliard de francs. Quant aux postes d'emploi créés, ils avaient atteint les 34.500, dont 20.000 à Alger (Taleb, 1983, 506). Cependant, ces statistiques optimistes se heurtent à la qualité des projets adoptés, étant donné que les autorités coloniales ciblaient une dynamique industrielle limitée, reposant sur le contrôle par l'État français des grands travaux tels que l'industrie chimique, pétrolière (Arzew et Alger) et de l'acier (Annaba).

Quant aux industries de transfert (alimentaire, agricole, matériaux de construction...), elles étaient confiées au capital étranger et indigène. Ce qui nous fait dire que le processus du développement du capital en Algérie coloniale ne dépendait pas des hommes d'affaires français, étrangers ou algériens, et ne ressemblait aucunement à l'expérience économique occidentale fondée sur le principe de l'entreprenariat ; bien au contraire, le phénomène colonial avait pris la forme du leadership de l'État dans la sphère économique. Autrement dit, « Le capitalisme s'est incontestablement développé en Algérie durant la période coloniale sur des bases étatiques » (Djebari, 1995, 493). Le Plan de Constantine servait aussi à contrecarrer les revendications économiques de la Révolution. Ainsi, les autorités coloniales tentèrent de réduire leur monopole du secteur agricole dans lequel travaillaient la majorité des Algériens en l'orientant vers l'industrie. En dépit de la tentation d'intégration du capital indigène dans le système économique français, la persistance de la Guerre de libération nationale et les mises en garde émises par le Front de Libération Nationale à l'encontre des capitalistes algériens avaient conduit la majorité d'entre-deux à ne pas adhérer au Plan de Constantine.

En somme, la période coloniale ne permit pas la formation d'une classe capitaliste indigène au vrai sens du mot, que ce soit dans le secteur industriel ou agricole, car cette dernière constituait une classe qui échangeait les valeurs marchandes et monétaires mais ne les produisait pas. Elle se situait, par rapport au processus de production et de gestion, dans la logique de la production précapitaliste ou capitaliste simple dans l'agriculture. En industrie, elle n'était qu'un simple substitut du capital étranger.

Idéologisation du système économique et période d'attente pour le capital privé national

L'État dévoila son plan de développement dès les premières années de l'indépendance. Dans ce cadre, il mobilisa les moyens économiques, financiers, conventionnels et juridiques afin d'organiser sa relation avec le capital privé national et étranger. La conception de cette nouvelle logique économique et sociale du capital privé exigea une réflexion en s'appuyant sur les méthodes d'action et les comportements des investisseurs algériens qui craignaient d'être dépendants des décisions politiques adoptées par l'État algérien pour encourager ou limiter l'intervention du capital privé national dans le secteur économique. En effet, l'État choisit dès le début, de créer et de protéger sa base économique des interventions qui risqueraient de monopoliser le

marché de la production nationale, ou qui risqueraient de produire des groupes économiques de pression qui échapperaient à son autorité.

La position adoptée par l'Algérie au lendemain de l'indépendance n'émergea pas à cet instant. Il s'agissait d'une décision issue d'un acte historique qui s'était développé pendant la Guerre de libération nationale chez les militaires et les politiques qui avaient déclaré explicitement leur penchant idéologique pour le socialisme ou qui s'étaient imprégnés de la littérature et des discours marxistes et léninistes.

Ainsi, le programme de Tripoli (mai/juin 1962) avait tracé l'orientation économique et politique de l'État indépendant. La construction de cet État ne pouvait être l'œuvre d'une catégorie sociale. Seul le peuple dans sa diversité (fellahs, travailleurs, intellectuels révolutionnaires...), serait capable d'assurer cette mission (Ecrément, 1986, 18). Le capital privé national fut pensé exclusivement dans une optique d'intérêt public (plan général d'industrialisation). Les espaces qui lui étaient dévolus étaient globalement marginaux. Quant à l'investissement étranger, il était favorisé et limité à la fois, et fondé sur des entreprises mixtes (parmi lesquelles, nous citerons : CARAL-Renault, SABB-Berliet et Raffinerie d'Alger), lesquelles subissaient un contrôle sévère dans le transfert de leurs profits financiers vers l'étranger, et étaient soumises à l'obligation de réinvestir une partie de leurs profits en Algérie. Concernant l'efficacité économique, les capitalistes algériens n'avaient pas pu s'imposer sur le marché national du fait de l'héritage des périodes turque et française, qui n'avait pas permis la production d'une véritable classe capitaliste nationale. Aussi, faute de compétences techniques et financières, ces capitalistes avaient échoué à faire fonctionner les ateliers vacants laissés par les colons.

Par ailleurs, les dispositions de la Charte d'Alger (1964) furent hostiles au capital privé national et étranger. Son intégration dans l'économie nationale se fit dans le cadre des sociétés mixtes et dans des secteurs d'activité non stratégiques. De la même manière, la loi d'investissement n° 63-277 et la loi de 1966 soutinrent l'enferment du capital privé dans les activités économiques classiques et alimentèrent davantage la crainte des politiques économiques de l'État qui tendaient aux nationalisations et à la marginalisation du rôle du capital privé national et étranger.

En réalité, les actions du système politique durant les premières années de l'indépendance avaient produit un état de méfiance et de peur chez les employeurs nationaux et étrangers (nationalisation des terrains des colons 1963, des mines en 1966, des banques en 1966 et 1967). En dépit des revendications urgentes de la population aux premières

années de l'indépendance (que l'État ne parvenait pas à satisfaire à cause de la situation précaire du pays dans tous les domaines), le système politique, qui se légitimait toujours de l'anticapitalisme hérité de la Révolution et que symbolisait la France coloniale, avait réussi à convaincre cette population du bien-fondé de sa politique. Cela se concrétisa par les projets de développement et les plans qui avaient été adoptés antérieurement à cette fin. En revanche, le capital national privé n'était pas parvenu à changer le stéréotype le qualifiant d'allié potentiel du capitalisme mondial. Il échoua ainsi à gagner la confiance de l'État et de la société. Il semble que cette problématique était étroitement liée au degré d'engagement de la bourgeoisie nationale dans la Guerre de libération nationale. Car bien qu'elle ait réussi, durant la période coloniale, à produire des élites, cette classe n'avait pas pu s'imposer comme une avant-garde militaire de la Révolution. Par conséquent, le projet de l'État indépendant avait consisté à répondre aux aspirations des populations défavorisées et exploitées et dont le ressentiment contre le capitalisme colonial était grand.

L'État et le capital privé national pendant la période de l'indépendance

La situation du secteur privé national se caractérisait par l'éparpillement des travaux, la part importante des contributions européennes et françaises et l'absence de chiffres officiels fiables après l'indépendance. Son étude s'avère donc problématique (Boukhobza, 1984, 7).

La première étape 1962-1966

Sociologiquement parlant, la période de l'indépendance représente un état de continuité du déséquilibre de la formation sociale algérienne, et ce à cause du phénomène colonial qui a engendré une stagnation économique et sociale et une détérioration des structures sociales.

À l'indépendance, la bourgeoisie nationale, estimée à 50 000 personnes, a profité du départ des Européens dans le sens où elle a pu acquérir, dans de bonnes conditions, des biens immobiliers (locaux et ateliers). Elle a réussi, pendant la guerre, à associer sa progéniture dans un nombre d'activités et d'affaires (avec les Français), et, à l'indépendance, dans les entreprises publiques nationales (Liabes, 2006, 151). En outre, la bourgeoisie nationale « ne s'est pas contentée de renforcer ses ressources financières, elle a noué également des alliances dans la haute administration, l'État et l'armée » (Tlemçani 1999, 38). Ce processus social représente une stratégie traditionnelle d'adaptation avec les situations de mobilité socio-politique et économique de la

société algérienne à cette époque. Il s'agit là également d'une tendance à conférer une légitimité protectrice à l'activité commerciale et à l'investissement. Cela montre en outre que les élites capitalistes algériennes ont été conscientes de la nécessité de créer des mécanismes leur permettant de préserver la continuité des affaires industrielles et commerciales, à l'ombre de la crainte des opérations de nationalisation. Aussi, « ces pratiques sont autant de tentatives de rétablir ou de maintenir, voire de renforcer, la cohésion du groupe ainsi que sa puissance aussi bien matérielle que symbolique » (Liabes, *op.cit.*).

Cela dit, les alliances traditionnelles peuvent avoir deux interprétations : la première est que l'esprit traditionnel ainsi que les valeurs de confiance, de famille et d'autorité ont pu créer des mécanismes de coopération renfermée ou des alliances avec d'autres catégories. Cela explique le rapprochement entre le capital national privé et le concept du gain, synonyme de confiance et d'alliance, ce qui sert le développement de l'entreprise. La seconde interprétation est que les alliances peuvent être décrites par un comportement irrationnel dépourvu de stratégie à moyen et à long termes.

Les premières années de l'indépendance représentent donc pour le secteur privé (selon les deux lois d'investissement de 1963 et 1966) une période d'attente, marquée par la faiblesse des mesures économiques. Les sociétés étrangères n'avaient pas encore quitté le pays et le capital étranger contrôlait l'agriculture et les industries locales. Le secteur privé national, concentré dans les grandes villes comme Alger et Oran, était présent dans les industries du textile et d'exploration qui servaient essentiellement les intérêts économiques français.

En comparaison avec le capital étranger, il convient d'indiquer que le capital privé national était désavantagé en dépit de l'engagement de l'État à soutenir et à garantir les investissements. Il importe également de remarquer que les premières décisions du gouvernement algérien visant la résolution du problème de gestion des « biens vacants » ont conduit à leur gel, et dans le but de les rendre fonctionnels, ils furent confiés à l'autogestion. Les fonds de ces propriétés (fermes, locaux commerciaux et usines), ont également été gelés, ce qui a conduit à la régression du capital privé dans des activités marginales. Dans un autre aspect, les décisions politiques prises ont poussé à la nationalisation de nombreuses petites activités privées depuis l'année 1963, tels les cafés, les restaurants, les magasins, les salles de cinéma... La création de l'Office national du commerce a également conduit au gel des relations commerciales et monétaires privées avec l'étranger. Les règles de contrôle du change et du transfert de fonds que l'État a instituées en 1964 ont engendré la rupture du lien potentiel entre le secteur local

privé et son homologue étranger. Depuis cette date, il a été procédé à l'isolement du capital privé en le déconnectant du système financier international. Dès lors, c'est le secteur socialiste qui a été mandaté pour la réalisation du développement et son corollaire la justice sociale. Globalement, l'augmentation de la demande interne a influé positivement sur le nombre d'entreprises industrielles privées en comparaison avec la période coloniale où l'activité était plus focalisée sur « le textile, la chimie, la fabrication du plastique, l'industrie alimentaire » (Djebbar, 1997, 650). Par ailleurs, la période 1962-1970 a connu une régression du nombre des travailleurs par rapport au nombre des entreprises actives en Algérie. Ces travailleurs avaient des compétences professionnelles modestes. Seuls 17,6 % des travailleurs qualifiés étaient actifs dans le secteur de l'agriculture. Celui-ci attira à lui seul 60,8 millions de dinars en 1963. La balance pencha en 1965 vers le secteur de l'industrie qui s'était accaparé la totalité des fonds investis, estimés à 156,8 millions de dinars.

Le premier indicateur de l'économie nationale durant cette période démontre que l'industrie (sans compter la construction et les mines) ne contribua qu'à hauteur de 9 % dans le PIB en 1964. L'industrie alimentaire représentait la plus grande part de la production industrielle. Cela confirme la marginalité de l'activité industrielle dans l'économie nationale qui se reposait jusqu'alors sur la production agricole. Malgré la modestie de ce pourcentage, elle demeura sous l'emprise du capital national privé, et cela en dépit de l'extension du mouvement de nationalisation. Les statistiques de 1966 ont démontré que le secteur privé employait encore près de 75 % de la main d'œuvre industrielle, et près de 60 % dans le bâtiment et les travaux publics (Gallissot, 1969, 104). Le second indicateur est en rapport avec l'orientation des forces sociales du capital national privé vers la concentration de la richesse à travers l'appropriation financière et immobilière. Une partie de ces forces a bénéficié des opportunités offertes par l'État (biens-vacants) qu'ils ont transformé en investissements reflétant le capital privé national.

Ce changement se prolongea au genre et aux espaces de l'investissement privé : terrains, commerce, services, import et export, artisanat et industrie. Il influa sur le comportement d'investissement des entrepreneurs algériens qui accumulèrent des capitaux dans le cadre de « sociétés ». C'est du moins, ce que soulignent les statistiques de la période de l'indépendance. Ainsi, la vente en gros représente 33 % de l'ensemble des sociétés commerciales et 60 % du commerce des machines, de l'électroménager et autres.

Le capital national privé resta rétif devant toute initiative d'investissement pendant la période de l'indépendance et s'enferma dans les mêmes activités commerciales et immobilières classiques à cause de l'incertitude vis-à-vis de la situation politique et économique du pays. Ce manque de confiance peut être expliqué par la dominance des pratiques non officielles qui jouaient un rôle dans l'orientation du capital privé. Le manque d'organisation, la gestion bureaucratique dans l'octroi des agréments et l'appropriation des entreprises constituaient une preuve réelle de l'échec de l'action du gouvernement. En somme, « seuls les plus influents autour de la sphère du pouvoir ont regagné les rangs de cette nouvelle classe sociale d'entrepreneurs et d'industriels en phase de gestation et de constitution » (Derras, 1997, 159). Par ailleurs, les processus de nationalisation et le contrôle des entreprises du secteur privé ainsi que les préjugés portés sur lui, ont conduit à rendre timide l'initiative privée et à encourager la thésaurisation des moyens financiers à travers le marché parallèle de change (Benissad, 1980, 56.). Ce qui explique la structure des investissements et le faible nombre de projets privés agréés, lesquels n'ont pas dépassé entre 1963 et 1966, 76 dossiers avec un coût financier estimé à 60 millions de dinars algériens, pour la création de 3075 postes de travail.

La deuxième étape 1966-1971

La loi de 1966 a donné un nouveau souffle au secteur national privé grâce aux garanties qu'elle a souscrites, et à l'assurance de l'État d'une prise en charge législative du secteur privé. Cette étape créa une véritable dynamique avec la libération des pesanteurs juridiques et administratives sur l'épargne privée et l'élimination des obstacles ayant empêché auparavant le secteur privé de passer des accumulations commerciales aux accumulations industrielles. La loi de 1966 portait les signes du changement de la position de l'autorité par rapport au capital privé. Cette loi faisait partie d'une stratégie de développement. Néanmoins, une lecture sociopolitique de la loi d'investissement amène à considérer cela comme étant « une prise en compte d'un capital national important et une prise en charge de revendications libérales/protectionnistes, dans un contexte lui-même marqué par l'instabilité des alliances et la recherche d'un équilibre au sein du conglomérat des forces sociales au pouvoir » (Liabes, 2006, 44). Afin de confirmer ses bonnes intentions vis-à-vis du capital privé, l'État a en effet mis en place de nombreux équipements et infrastructures pour servir les intérêts de ce capital. Il a également promis de ne pas nationaliser ces entreprises sauf dans des cas particuliers. C'est pourquoi, l'État a interdit au capital privé d'investir dans les secteurs stratégiques et vitaux, soit ceux relevant de son monopole.

Cette loi a constitué un tournant important dans la libération du capital commercial privé qui avait désormais la possibilité d'investir dans le secteur industriel. Ces activités tournaient autour de la production de marchandises consommables finies et des services. Mais, en dépit de cette progression, cette loi avait repris les mêmes procédures que celle de 1963, car elle obligea les investisseurs privés à obtenir l'acceptation du Comité national d'investissement, connu par les investisseurs pour ses conditions abusives. Cela a donc conduit à la régression du nombre des entreprises agréées. Ainsi, parmi les 5 000 entreprises industrielles privées recensées en 1978, seules 800 furent acceptées par le Comité national d'investissement entre 1967 et 1978 (Hadjseyd, 1985, 54). Toutefois, les secteurs économiques vitaux et stratégiques demeurèrent sous la tutelle du secteur public, ce qui engendra la réalisation de la majorité des investissements en dehors de l'autorité du Comité national d'investissement. Par conséquent, le phénomène de fraude fiscale prit de l'ampleur et les activités économiques parallèles progressèrent.

La comparaison entre le statut du capital national privé durant la période coloniale et la période de l'indépendance permet de remarquer la continuité des conditions de l'entreprise industrielle privée (caractérisée par une forme d'organisation manufacturière employant un nombre limité de main d'œuvre). Cette forme de production renvoie aux processus historiques qui ont maintenu la domination du capital privé traditionnel, lequel n'a pas changé de logique productive depuis la période coloniale et jusqu'à la période de l'indépendance. Le capital privé s'est donc toujours reposé sur les activités d'artisanat (tricotage, textile, cuivre, etc.), l'agriculture, le commerce et les services. Quant à sa part du taux global d'emploi, elle n'a pas connu une grande progression à cause de sa présence dans les petites entreprises qui employaient moins de cinq travailleurs. Cette logique demeura jusqu'en 1979 (Goumeziane, 1994, 49). Logique qui accompagna les premières préoccupations de l'entreprise au début du XXe siècle, à la veille de la Guerre de libération nationale, et qui perdura jusqu'au début des années 1970. Cependant, entre 1970 et 1971, la contribution du capital commercial dans l'investissement industriel connut une régression importante en raison des restrictions du gouvernement et du monopole de l'État sur le commerce international.

Cette régression s'explique aussi par la faiblesse de ses ressources principales, notamment celles provenant des activités commerciales. Par ailleurs, il est à noter une progression importante des activités artisanales et industrielles. Cela signifie qu'il y a eu un changement dans

les références et les pratiques de l'entreprise privée. Les activités artisanales et industrielles manufacturières indiquant le passage de l'initiative privée vers l'expansion industrielle.

Conclusion

L'analyse des activités artisanales pendant la période ottomane montre que le développement industriel en Algérie à cette époque était faible, si on le compare au modèle européen et cela en raison de multiples considérations économiques, sociales et culturelles. Concernant la production industrielle durant la période coloniale, elle était là encore modeste car les activités des entreprises se concentraient dans des domaines précis. Le Plan de Constantine de 1958 ne parvint pas, lui aussi, à doter le pays d'une industrie lourde.

Dans les premières années de l'indépendance, l'émergence du secteur privé fut très timide à cause du colonialisme qui avait détruit les élites économiques nationales. Cependant, une partie de ces élites a continué à exister dans des activités commerciales traditionnelles et artisanales sans que sa présence ne soit influente dans les activités industrielles. Les gouvernements algériens sous-estimèrent le capital privé et l'associèrent au passé colonial. C'est pour cette raison qu'il fut décrit comme exploiteur et allié potentiel des puissances capitalistes. En conséquence, l'investissement privé ne fut pas encouragé et ne suscita par l'intérêt des Algériens. La réticence de l'État, exprimée dans les différentes lois et chartes trouve son explication dans la structure du système politique dominant. Son discours populiste resta incohérent car il était composé des sous-systèmes idéologiques, des programmes politiques et des représentations d'intérêts et d'opposition.

Comprendre la position de l'État envers le secteur privé revient donc à analyser la nature des alliances et des conflits existant au sein du système politique.

Bibliographie

BENACHENHOU Abdellatif, 1978, *La formation du sous-développement en Algérie (1830-1962)*, Alger, OPU.

BENACHENHOU Abdellatif, 1980, *Planification et développement en Algérie 1962-1980*, Alger, CREA.

BENISSAD Mohamed Elhocine, 1980, *L'économie Algérienne contemporaine*, Paris, PUF, « Que-sais-je ? ».

BERQUE Augustin, 1948, « La Bourgeoisie algérienne », *Hesperis*, vol. XXXV, 1-29.

- BERTEUIL Arsène, 1856, *l'Algérie française*, Tome 1 : *histoire, mœurs, coutumes, industrie, agriculture*, Paris, Dentu Librairie éditeur.
- BOUKHOBZA M'hamed, 1984, « Remarques sur le secteur privé en Algérie », *Revue de l'Union des sociologues et des économistes algériens*, n° 1, 7.
- BOUKHOBZA M'hamed, 1989, *Ruptures et transformations sociales en Algérie*, vol. 1, Alger, OPU.
- BRAHIMI Abdelhamid, 1996, *Le Maghreb à la croisée des chemins à l'ombre des mutations internationales*, Beyrouth, Markaz dirasat al-wihda al-'arabiya, [langue arabe].
- DERRAS Omar, 1997, « La place du secteur privé industriel national dans l'économie Algérienne », *Insaniyat*, n° 1, 156-174.
- DJEBARI Youcef, 1995, *La France en Algérie. Bilans et controverses. Le développement d'un capitalisme d'état colonial*, vol. 2, Alger, OPU.
- DJEBBAR Mahfoud, 1997, *La bourse, la gestion et la privatisation des entreprises. Étude sur l'Union du Maghreb*, Thèse de doctorat, Sétif, Université de Sétif.
- DJERBAL Daho, BENGUERNA Mohamed, 2006, *Djilali Liabes. La quête de la rigueur*, Alger, Casbah.
- ÉCREMENT Marc, 1986, *Indépendance politique et libération économique. Un quart de siècle du développement de l'Algérie 1962-1985*, Alger, ENAP/OPU.
- GALLISSOT René, 1969, *L'économie de L'Afrique du nord*, Paris, PUF, « Que sais-je? ».
- GENDARME René, 1961, *L'Economie de l'Algérie*, cité in James Émile, *Annales, économies, sociétés, civilisations*, volume 16, n°2, 398,
- GOUMEZIANE Smaïl, 1994, *Le mal Algérien. Économie politique d'une transition inachevée 1962-1994*, Paris, Fayard.
- HADJSEYD Mahrez, 1985, « Quelques aspects de l'évolution du secteur privé industriel », *Revue du CENEAP*, n° 2, 54.
- LACOSTE Yves, NOUSCHI André, PRENANT André, 1960, *L'Algérie, passé et présent*, Paris, Éditions sociales.
- LAGGOUNE Walid, 1996, *Le contrôle de l'État sur les entreprises privées industrielles en Algérie*, Alger, Éditions Internationales.

- LIABES Djilali, 1984, *Capital privé et patron d'industrie en Algérie. 1962-1982. Proposition pour L'analyse des couches sociales en formation*, Alger, CREA.
- MEHDID Brahim, 1998, « L'aristocratie traditionnelle oranaise pendant le XIXe et le capitalisme colonial », *Insaniyat*, n° 4, 77-100.
- TALEB Abderrahim, 1983, « Essai de recension dans l'Algérie coloniale », in C. Coquery-Vidrovitch, A. Forest (dir.), *Entreprises et entrepreneurs en Afrique, XIXe et XXe siècles*, vol. 1, Paris, l'Harmattan, « Racines du présent », 351-365.
- TLEMÇANI Rachid, 1999, *État, bazar et globalisation, l'avenir de l'infitah en Algérie*, Alger, El-Hikma.